

## **DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM**

### **AL AMANAH EQUITY FCP**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte  
Agrément du CMF n°13-2007 du 11 septembre 2007

**Adresse :** 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II – 1053 Tunis

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en bourse, gestionnaire de « AL AMANAH EQUITY FCP » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 28 septembre 2016, après avoir pris acte de l'historique du fonds, de son faible actif et de la non réalisation des objectifs recherchés à travers son lancement, a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Compagnie Gestion et Finance « CGF » a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de « AL AMANAH EQUITY FCP ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 09 novembre 2016 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de « AL AMANAH EQUITY FCP ».

**La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 11 novembre 2016. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.**

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Compagnie Gestion et Finance « CGF », assume les fonctions de liquidateur du fonds.